

# Règlement Concours

## Experience Makers Paris – 7 novembre 2023

### Art. 1 – Société organisatrice

Adobe Systems France SAS, sis au 94 rue Lauriston 75116 Paris, et désigné ci-après par « l'Organisateur » organise un concours intitulé *QRéativité Game : Scannez, Jouez, Gagnez !* (ci-après : « le Concours ») accessible sur une webapp mise à disposition lors de l'évènement « Experience Makers Paris » (ci-après : « l'Évènement »).

L'Organisateur peut s'adjoindre les services de tiers pour la réalisation et la gestion du Concours.

### Art. 2 – Conditions de participation

Le Concours est ouvert aux personnes physiques majeures (au moment de la date de participation) inscrites et participantes à l'Évènement (ci-après : « les Participants »). Le Concours est gratuit, sans obligation d'achat et se déroule le **7 novembre 2023**.

Les personnes suivantes ne peuvent être éligibles au Concours :

- Les personnes ayant collaboré à l'organisation ou au déroulement du Concours ;
- Les collaborateurs de l'Organisateur et de ses partenaires
- Les membres des familles respectives des personnes mentionnées ci-dessus ;

La participation au Concours implique pour les Participants l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des lots. La participation est individuelle, et les Participants ne peuvent pas participer au nom d'une autre.

### Art. 3 – Modalités de participation et règles du jeu

Le Concours consiste pour les Participants à scanner les QR codes présents dans la Fondation Louis Vuitton (en nombre de 18) au moyen de leur téléphone portable et de la webapp dédiée, à répondre aux questions associées et à accumuler des points en fonction de la précision des réponses ou en récoltant des points bonus par l'accomplissement d'actions annexes durant l'Évènement. Au terme de l'Évènement, les Participants sont classés en fonction du nombre de points obtenus.

Les Participants gagnent des points au moyen des actions suivantes :

- 10 points pour chaque QR code scanné
- 10 points pour chaque bonne réponse au quiz optionnel suivant le scan ;
- 1-10 points en fonction de la rapidité de réponse à chaque quiz optionnel ;

Les Participants ont la possibilité d'acquérir des points supplémentaires au travers d'actions bonus :

- 20 points pour le scan du QR Code du « Café des Solutions » et lors des rendez-vous planifiés avec l'équipe Adobe
- 20 points pour le scan du QR Code de l'animation « Prompt mon portrait »

Dans le cas où une égalité de points surviendrait entre les Participants, ceux-ci seront départagés selon leur temps de participation global.

Chaque QR Code fera gagner des points dans la limite d'un scan par QR code.

#### **Art. 4 – Lots**

Les Participants classés de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>e</sup> place au terme du Concours seront désignés par l'Organisateur et se verront décerner les lots suivants :

- **1<sup>er</sup> lot : Invitation pour 7 personnes à une séance de travail de l'Opéra la Traviata de Giuseppe Verdi le 15 janvier 2024 au sein de l'Opéra Bastille.** Entrez dans le vif de la création et découvrez les artistes en plein travail. L'Opéra national de Paris et Adobe vous offrent le privilège de pouvoir observer le travail des artistes et la genèse d'une production de spectacle entre les murs de l'Opéra Bastille ! Cette invitation est valable pour le gagnant et 6 collaborateurs de son choix qui seront accompagnés de 3 représentants Adobe à cette occasion.
- **2<sup>ème</sup> lot : Invitation pour 2 personnes à notre événement VIP de fin d'année à la maison Gainsbourg sur le thème de la créativité augmentée.** Cette soirée d'exception est prévue le 7 décembre prochain de 19h30 à 23h pour 30 décideurs du marketing et de la communication autour de notre application de design Adobe Express. Elle inclut une mini-conférence dans le bar Gainsbourg suivie d'un cocktail champagne, l'accès aux archives personnelles de l'auteur-compositeur-interprète et la visite en audio guide de sa maison mythique, 5 rue de Verneuil.
- **3<sup>ème</sup> lot : Invitation pour 2 personnes à l'inauguration de la prochaine exposition de la Fondation Louis Vuitton en avril 2024.**

Toute voie de recours est exclue.

## **Art. 5 – Annonce des gagnants et remise des lots**

Les Gagnants du Concours seront avisés personnellement par l'Organisateur par téléphone et/ou email dans les trente jours suivants la fin du Concours. Les lots ne peuvent être ni échangés, convertis ou transmis.

## **Art. 6 – Modifications, Réserves, limitation de responsabilité**

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée, il était amené à annuler le Concours, l'écourter ou le prolonger, ou encore à modifier les conditions du présent Règlement.

Une éventuelle interruption du Concours ainsi que toute modification substantielle du présent Règlement fera l'objet d'une communication aux Participants par l'Organisateur. Tout remplacement de lot, en tout ou partie, demeure réservé.

L'Organisateur est, en tout temps et sans justification, en droit de disqualifier les Participants ne respectant pas en tout ou en partie le présent Règlement.

## **Art. 7 – Protection des données**

En participant au Concours, les Participants reconnaissent et acceptent que leurs données personnelles soient traitées conformément à la [politique de confidentialité](#) en vigueur de l'Organisateur pour le bon déroulement du Concours.

Les Participants peuvent en tout temps exercer leurs droits tels qu'ils sont décrits dans la [politique de confidentialité](#) auprès de l'Organisateur en suivant la procédure qui y est mentionnée.

## **Art. 8 – Droit applicable**

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif au Concours sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.